

Visualiser des droits

Une fois les droits intégrés dans le système, vous pourrez les visualiser dans "**Visualiser les droits**".

content

La visualisation est un module permettant de lire, analyser, et extraire les données de droits perçus.

La quantité des droits importée ou rentrée à la main permet rarement d'en visualiser l'intégralité.

Il est donc important de restreindre la recherche par :

1. **numéro d'import** : le numéro à indiquer se trouve dans la liste des imports.
2. **groupe** : groupe d'œuvres pour lesquelles on souhaite analyser les droits
3. **période** : période listées dans la configuration de Le Sage
4. **condition** : conditions sur droits listées dans la configuration de Le Sage
5. **SACEM.CodeFilm** : information(s) importée(s) par le biais des répartitions SACEM
6. **Titre commence par** :
7. **Code commence par** :
8. **Tiers** : tiers renseigné au moment de l'import des droits

Les outils de visualisation

- **Modèle de liste**

Il est intéressant d'établir différents modèles de liste selon l'analyse des droits à effectuer.

Enormément de colonnes sont disponibles, selon les informations extraites des imports de droits.

Les modèles de liste s'affichent et se règlent par un clic droit sur la liste des droits.

Une fois les colonnes choisies, chacune peut être filtrée pour ne garder que certaines informations : provenances, types de droits, etc...

- **Somme des droits**

La somme des droits s'affiche par un clic droit sur la barre en bas de la liste au niveau du "amount paid".

content

Il est également possible de mettre en place des barres de sous-totaux pour regrouper les droits selon certaines caractéristiques (Clic droit sur les entêtes de colonne).

Vous sélectionnez la colonne sur laquelle vous voulez des sous-totaux et la placez au dessus sur "Drag a column".

content

- **Export**

Un export de la visualisation au format .XLSX est disponible par le biais d'un clic droit sur les intitulés de colonne.

- **Associer un tag**

Taguer les droits permet d'isoler certaines lignes de droit pour les traiter différemment des reversements classiques.

Par exemple, vous avez obtenu un nouveau catalogue. Un oeuvre vous est payée, alors qu'elle devrait être payée au précédent sous-éditeur au vu de la date de commencement de votre contrat. Vous pourrez taguer ces lignes de droits pour dire que celles possédant ce tag doivent être, peu importe le type de droit payé, payé au sous-éditeur précédent.

Nous verrons que pour ce même exemple, il n'est pas forcément utile de taguer les droits mais bien mieux d'expliquer dans le contrat qu'avant une certaine date nous ne payons que pour les droits reçus et qu'à partir de la date du début de contrat nous reversons.

Revision #1

Created 2025-03-08 09:34:11 UTC by Admin

Updated 2025-03-08 09:34:23 UTC by Admin